



PRÉFÈTE DU GERS

**Direction Départementale
des Territoires du Gers**

DREAL Occitanie UID 65-32

Service Eau et Risques

A l'attention de Sophie PERALS

Dossier suivi par :
Francis KASPSZAK
Martine AIMAR

Mèl : francis.kaspszak@gers.gouv.fr
martine.aimar@gers.gouv.fr

Tél. : 05.62.61.53.58
Tél. : 05.62.61.53.46

Objet : dossier de demande d'avis instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement :
Extension et renouvellement de carrière sur la commune de JEGUN par la SAS RESCANIERES à Roumengoux (09)
Contribution à l'instruction du dossier d'Autorisation environnementale – ICPE
Deuxième avis suite à dépôt compléments

Réf. : **32-2019-00444**

AUCH, le 15 mai 2020

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la SAS RESCANIERES pour l'extension d'une carrière sur la commune de JEGUN, vous avez sollicité la contribution de mon service.

Suite à la fourniture des éléments complémentaires demandés au titre du rejet des eaux pluviales, les éléments techniques du dossier présentés par la SAS RESCANIERES concernant les travaux d'extension et de renouvellement d'une carrière à Jegun, permettent désormais de valider la gestion des eaux pluviales prévue pour ce projet.

En effet, la fiche récapitulative de l'opération est jointe au dossier, annexe 15 du tome 2. L'exposé du choix de gestion des eaux pluviales et la compatibilité avec le SDAGE font l'objet du paragraphe 3.3.2, pages 258 et 259 du tome 1.

P/le directeur départemental des territoires



Le Chef de Service
Eau et Risques
Nicolas FLOUEST